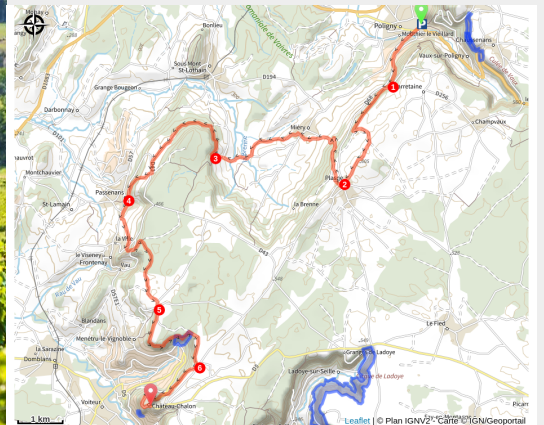


Échappée Jurassienne VTT - Étape 6 : Poligny - Château-Chalon

Cœur du Jura - Arbois - Poligny - Salins



Menétru-le-Vignoble (Benjamin Becker/Jura Tourisme)



De Poligny, capitale du Comté, à Château-Chalon, berceau du vin jaune, cette étape offre un superbe parcours à travers le Revermont. Entre monotraces et chemins panoramiques, le relief dévoile ses montées harmonieuses et ses descentes ludiques. En route, Frontenay séduit par son église et son château, avant que Château-Chalon, joyau perché classé parmi les plus beaux villages de France, ne clôture l'étape en beauté.

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 4 h 30

Longueur : 22.3 km

Dénivelé positif : 754 m

Difficulté : Moyen

Type : Itinérance

Thèmes : Faune et flore, Histoire et patrimoine, Naturel, Oenologique

Itinéraire

Départ : Poligny

Arrivée : Château-Chalon

Balisage : ▶ Grande itinérance à VTT

Communes : 1. Poligny

2. Miéry

3. Plasne

4. Saint-Lothain

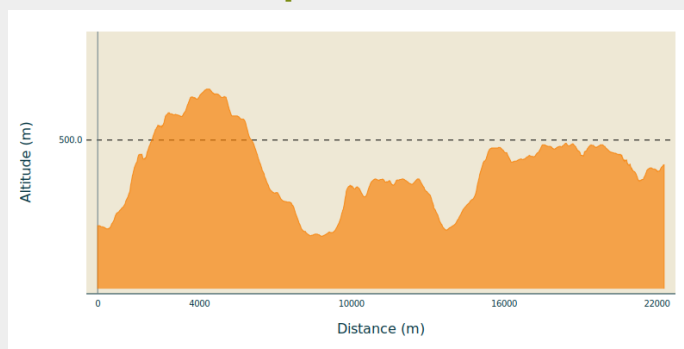
5. Passenans

6. Frontenay

7. Ménétru-le-Vignoble

8. Château-Chalon

Profil altimétrique



Altitude min 317 m Altitude max 597 m

Quitter Poligny par la rue Travot puis la rue de Verdun et poursuivre jusqu'à la D 68. Continuer en face par un sentier au profil soutenu.

1. Au poteau « **La Plaineta** », tourner à droite puis bifurquer rapidement sur un sentier plus technique. Celui-ci rejoint un chemin partant bientôt à gauche en direction d'une carrière puis du village de Plasne.
2. À Plasne, gagner l'église par la rue de la Bascule, la rue de la Creuse puis le chemin du Puits. Descendre ensuite par un chemin caillouteux jusqu'à Miéry. Traverser le village et suivre un agréable sentier rejoignant une petite route montant vers le hameau des Bordes.
3. Aux Bordes, monter à droite de la prise d'eau, puis bifurquer à droite sur un sentier parfois envahi par la végétation. Au poteau « **Fourche de Rouchasson** », tourner à gauche sur un chemin forestier souvent boueux. Il débouche sur des pâturages puis sur la D 43. Suivre celle-ci brièvement, puis, au poteau « **Les Chaumois** », descendre à droite vers Passenans.
4. Traverser la localité. Au niveau de l'entreprise Marotte, monter à gauche en direction du château de Frontenay (détour possible). En contrebas du château, au poteau « **Le Clos (Haut)** », tourner à gauche pour atteindre le plateau. Après un ancien oratoire, prendre à droite et rejoindre une route.
5. Au poteau « **Granges de Ménétru** », tourner à gauche puis à droite pour atteindre le sentier du belvédère de la Croix de Beaumont. Longer ensuite le plateau par une monitrice technique jusqu'à la route.
6. Au poteau « **Voie romaine** », descendre cet ancien chemin grossièrement empierré jusqu'à la D5, puis monter vers Château-Chalon.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques



VTTAE

Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jetez aucun débris, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zones Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abattage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, rejoindre Poligny en voiture par la D1083.

Parking conseillé

Place des Déportés à Poligny

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - LES LATETS

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Lattet sur la commune de Menétrou-le-Vignoble.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité)
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CHATEAU-CHALON

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre

blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Château-Chalon sur la commune éponyme.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aérien, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Lieux de renseignement

Jura Tourisme & Attractivité

17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

sejour@jura-tourism.com

Tel : 03 84 87 08 88

<https://www.jura-tourism.com/>

